

Bulle, le 14 octobre 2022

Communiqué de presse – Assemblée générale

Une exception territoriale en moins dans le cahier des charges du Vacherin Fribourgeois AOP

Réunis en assemblée générale hier à Bulle, les délégués de l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois (IPVF) ont validé le budget pour l'année 2023. Ils ont également accepté une adaptation du cahier des charges, soit la suppression de Clavaleyres comme exception territoriale, la commune étant maintenant fribourgeoise. Enfin, cette assemblée a été l'occasion de faire un bilan intermédiaire de l'année et de relever que, malgré un été compliqué, la production totale de Vacherin Fribourgeois AOP en 2022 sera proche de celle de 2021.

Une production stable malgré un été compliqué

L'été particulièrement sec de cette année a représenté un véritable défi pour les producteurs et les transformateurs de Vacherin Fribourgeois AOP. Dans les exploitations d'alpage, le manque d'eau ou de fourrage, voire des deux dans certains cas, a rendu la production laitière compliquée. Malgré cela, et grâce aux bons premiers mois de l'année, la production totale 2022 de Vacherin Fribourgeois AOP sera proche de celle de 2021.

Le budget 2023 se veut prudent

Les délégués ont accepté le budget 2023 de l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, qui se veut prudent et stable. Un engagement important sera fait en faveur de la promotion du produit, en Suisse et à l'étranger, notamment en France, en Allemagne et au Benelux. Un autre point important du budget est la poursuite du développement des cultures traceuses et de la mise en œuvre des cultures d'acidification. Ces recherches et développements menés par Agroscope permettront à l'IPVF d'encore mieux protéger son AOP.

Clavaleyres n'est plus une exception territoriale

Enfin, l'assemblée générale a été l'occasion pour les délégués de voter en faveur de la modification de l'article 2, « Aires géographiques », du cahier des charges du Vacherin Fribourgeois AOP. La commune de Clavaleyres sera ainsi retirée des exceptions territoriales et ses producteurs pourront livrer leur lait sans dérogation. Cela fait suite à la fusion de cette commune avec celle Morat au 1^{er} janvier 2022, la faisant passer du canton de Berne à celui de Fribourg. Le cahier des charges ne contiendra dès à présent plus qu'une seule exception, celle de l'enclave bernoise de Münchenwiler.

L'Interprofession du Vacherin Fribourgeois

Créée en 1995, l'IPVF regroupe les producteurs, fabricants et affineurs de Vacherin Fribourgeois AOP. Elle a pour mission de soutenir ses membres, de promouvoir la marque, et également de gérer les quantités et la qualité du produit afin d'assurer le respect du cahier des charges. Très apprécié en Suisse, le Vacherin Fribourgeois AOP connaît également un succès grandissant à l'extérieur des frontières. Actuellement, plus de 3'000 tonnes sont transformées dont 10% sont écoulés à l'étranger.

Contact :

Romain Castella, Directeur IPVF, 026 919 87 56, romain.castella@vacherinfribourgeois.aop.ch